

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFA 68 Adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du code général des collectivités territoriales définissant le cadre budgétaire et comptable M57, et particulièrement l'article L. 5217-10-8 du même code relatif au règlement budgétaire et financier ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée « Ville de Paris », issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'ordonnance n° 2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, notamment son article 17 ;

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité de l'engagement des dépenses des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 20, 21 et 22 novembre 2017 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1 par laquelle le Conseil de Paris approuve l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget municipal ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Le règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris, annexé à la présente délibération, est adopté pour l'exercice 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO